

Les codes et stratégies argumentatives utilisés dans le débat sur l'hydroponie en agriculture biologique aux États-Unis

Haedicke, M. A. (2024). Organic as civic engagement revisited: civic codes and deliberative strategies in the debate about hydroponic certification. *Agriculture and Human Values*, 41(1), 9-24.

Cette étude jette un regard sur les débats idéologiques et la rhétorique des positions pour et contre l'hydroponie en bio, illustrant que les deux camps accordent de l'importance aux mêmes critères civiques.

La culture hydroponique est interdite en bio au Canada, qui maintient pour le moment une exigence de lien au sol pour la certification. Aux États-Unis, elle est maintenant autorisée, ce qui a été décrié par certains comme un abandon des principes initiaux de l'agriculture biologique au profit d'une approche basée sur l'entrepreneuriat traditionnel. Ainsi, le débat autour de l'acceptation de l'hydroponie est souvent illustré, par la recherche en économie politique, comme une lutte entre « l'hégémonie de la logique de marché et l'écologie morale du bio ». Dans cette étude, l'auteur explique au contraire comment l'arène régulatoire de la norme biologique constitue un exemple de démocratie alimentaire. Il analyse le conflit, qui remonte à 2017, ayant abouti en l'acceptation officielle de l'hydroponie dans le programme biologique états-unien. Selon lui, plusieurs aspects de ce conflit ne cadrent pas dans le spectre opposant le mouvement social et moral du bio aux acteurs de l'agribusiness, remettant en question la pertinence de l'analyse économique en faveur d'une analyse davantage basée sur la « gouvernance civile ». En effet, les participants aux discussions ne se situaient pas toujours clairement dans l'un des deux camps et la phase de commentaires publics lors de la révision de la norme biologique fût selon l'auteur un exemple de délibération ouverte où les gens interagissent en assemblée pour défendre à la fois leurs intérêts personnels et le bien commun dans la plus pure tradition démocratique.

Non sans surprise, il explique que les deux camps puisaient dans le même répertoire discursif et défendaient leur position pour rendre le camp adverse redevable face aux mêmes enjeux. Le premier enjeu était les motivations du camp adverse : allégations de corporatisme d'un côté et obscurantisme idéologique de l'autre. Le second était l'importance du lien de confiance entre les producteurs et les consommateurs d'aliments biologiques. Pour les opposants à l'hydroponie, la transparence serait plus facile avec la bonne vieille culture en plein sol, tandis que le camp adverse jugeait cette position élitiste, exclusive, et nuisant à l'essor du bio. Le troisième était l'intégrité démocratique du programme biologique national, où les opposants à l'hydroponie accusaient les gros joueurs de corruption alors que les promoteurs de l'hydroponie invoquaient la tradition de flexibilité dans l'évolution de la norme.

Les enseignements

Cet article nous permet de revisiter le processus de révision des normes régissant l'appellation biologique. De juridiction fédérale, la norme biologique canadienne est révisée tous les cinq ans par un processus impliquant des intervenants bénévoles et volontaires. La prochaine révision de la norme [est déjà entamée](#) et l'examen public sera lancé en 2025. Bien que l'auteur de l'article invoque ici l'importance des débats civiques – et non pas seulement économiques – la réalité est que la grande majorité des acteurs de la société civile demeurent peu informés quant au fin détail des normes biologiques, d'où l'importance d'une forte implication des groupes d'intérêt lors de ces processus de révision pour le maintien de leur pertinence démocratique.

Rédaction

[Marilou Ethier](#), [Pascal Genest-Richard](#),
[Patrick Mundler](#)

*Ce bulletin vous est offert avec le soutien du
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation du Québec (MAPAQ)*

Québec 